



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 160/2026

A L'ENTREPRISE KITENTA COMPANIE SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 32/T/CGPMP/SL/2025, conclu avec le Secteur de Luilu, pour un montant total hors taxe dollars américains quarante-huit mille huit cent nonante huit, quatre-vingt-sept centimes (USD 48 898,87) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trois cent quarante-deux, vingt-neuf centimes (USD 342,29), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa le 24/06/2026



Directeur Administratif et Financier

0000160